

La Feuille de Chou

Bulletin de liaison

AMAP du Pays Voconces

Association 1901, siège à la Mairie de Vaison-la-Romaine

Email : amapvaison@gmail.com



Tomates issues de graines Kokopelli (ph. Claude Jouve)

Edition Spéciale N°3 (01/05/2011)

« **Citoyenneté, bénévolat, société civile et désobéissance ...** »

Le TIRPAA :

Le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture est entré en vigueur le 29 juin 2004. « Ce traité comprend notamment des dispositions relatives aux droits des agriculteurs et à la reconnaissance de leur énorme contribution dans la conservation des ressources. Il a été négocié dans le cadre de la FAO (organisation des Nations Unies) et reconnaît la contribution irremplaçable passée, présente et future, des agriculteurs à la conservation et l'utilisation soutenable de la biodiversité cultivée. »

La France a ratifié le TIRPAA mais les dispositions ne sont toujours pas appliquées dans les lois françaises.

Nous souhaitons appeler les élus locaux de la COPAVO à se mobiliser, en votant une délibération(1) qui invite la France à traduire effectivement le TIRPAA dans notre législation nationale et qui invite les parlementaires à faire respecter leur vote en interdisant tout droit de propriété intellectuelle sur le vivant. (1) Cette délibération a été élaborée par le Réseau Semences Paysannes dans le cadre de la campagne « La biodiversité ça se cultive »

Des liens :

http://www.semencespaysannes.org/les_membres_du_reseau_semences_paysannes_205.php

http://www.semencespaysannes.org/journee_mobilisat_17_avril_bruelles_position_12-actu_127.php

Visite et pique-nique à la Ferme de Grillon, chez Claude et Noël, le samedi 7 mai (cf. Horaires et Plan d'accès à la ferme en p. 3 et 4 – s'inscrire pour le pique-nique auprès de Claude ou Noël ou des membres du collectif lors des distributions de mardi et vendredi prochains)

LA MOTION :

Début Avril, lors des distributions du mardi ou du vendredi, chacun de vous a pu lire le texte d'une motion qui était affiché sur le camion de Claude et de Noël. Ce texte a été élaboré par le collectif de l'AMAP du Pays Voconces et a été voté à l'unanimité lors de l'Assemblée Générale ordinaire du 02 avril 2011.

Ce qui a motivé l'élaboration de ce texte :

En Janvier 2011, par le biais de la Feuille de Chou, Claude annonçait son adhésion à Kokopelli en ces termes : « J'ai adhéré à Kokopelli, pour pouvoir acheter des graines. Mais j'ai pris une adhésion qui me permet d'avoir accès aux graines de la gamme Collection, qui sont des variétés potagères peu connues ou peu cultivées. Et je parraine aussi un tournesol. » Peu de temps après l'adhésion de Claude, on s'est rendu compte que les graines de l'association Kokopelli n'appartiennent pas au Catalogue Officiel des semences autorisées par l'Etat. Claude, en tant que maraîcher, se met donc dans l'illégalité en cultivant ces graines, puisqu'il n'a pas le droit d'en revendre la récolte. Elles sont réservées aux seuls jardiniers amateurs, pour leur consommation personnelle. Mais comme il a envie de semer les graines de son choix, soit en raison de leur qualité d'adaptation à la saison (tomates précoces), soit pour nous faire goûter des plantes potagères anciennes, peu connues, ou peu cultivées ou tout cela à la fois, il n'est pas revenu sur la décision de les semer, malgré le risque de se retrouver dans l'illégalité. De sa part, c'est un acte militant. C'est aussi une façon de maintenir la biodiversité et de s'opposer à la main-mise des grands groupes semenciers sur les semences.

En votant cette motion, en tant qu'individus, mais aussi en tant que Collectif et consomm'acteurs de l'Amap du Pays Voconces, nous avons décidé de soutenir Claude dans sa démarche de maraîcher, et de nous engager à tout faire pour que les semences redeviennent libres et accessibles à tous les agriculteurs. Il faut se souvenir que les hommes sèment des graines depuis le Néolithique, soit depuis plus de 10 000 ans. Ils ont acquis un savoir-faire et ont participé depuis toujours au maintien de la biodiversité. Mais en 40 ans les semenciers se sont emparés des semences agricoles, réduisant considérablement leur nombre : « Une poignée de variétés génétiquement uniformes remplacent des milliers de variétés locales et mènent à l'érosion de la diversité génétique qui soutient notre système alimentaire. Face aux changements climatiques, la diversité est une force, et l'uniformité une faiblesse. Les semences commerciales réduisent considérablement la capacité de l'humanité à faire face et à s'adapter au changement climatique. » (cf. La Via Campesina, mouvement international de paysans qui participe au Traité International sur les Ressources Phytogénétiques pour l'Alimentation et l'Agriculture (TIRPAA), appelé Traité des Semences – cf ci-contre)

A PROPOS DE DESOBEISSANCE

CIVILE :

L'acte de désobéissance s'inscrit dans un mouvement collectif. Il est l'acte d'un groupe qui se présente comme une minorité agissante, et se traduit par l'action concertée de celle-ci, ainsi Hannah Arendt relève que « **loin de procéder de la philosophie subjective de quelques individus excentriques la désobéissance civile résulte de la coopération délibérée des membres du groupe tirant précisément leur force de leur capacité d'œuvrer en commun.** »

BENEVOLAT : petit rappel et « coup de chapeau »

Le principe de l'AMAP, (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) c'est de favoriser le maintien d'une agriculture paysanne et bio en réunissant paysans et consommateurs. Pour que cela fonctionne, il faut réunir une équipe de bénévoles qui chaque semaine, se mobilisent pour organiser la distribution dans de bonnes conditions.

Marie-Claude fait partie de ceux-là. Elle ne ménage pas son temps et reste disponible pour comptabiliser les paniers, organiser le planning, être à l'écoute en cas de changements, transmettre et recevoir les commandes pour les agneaux et faire le lien avec Claude, Noël et Anne Marieke.

Avec elle, Denis, Isabelle, Maryline, Sylvia et Paul participent grandement au bon fonctionnement de l'AMAP, mais aussi Betty, Annie, Karine et Michel, alors c'est la séquence « coup de chapeau » pour les remercier de leur dévouement. Et bienvenue aux futurs adeptes, le bénévolat est source de rencontres, d'investissement personnel, mais aussi de convivialité, d'amitié, de complicité et de rires !

A propos de Kokopelli, de ses semences et du Catalogue Officiel :

(information copiée sur la page de Kokopelli (Retour sur un procès perdu) <http://www.kokopelli.asso.fr/proces-kokopelli/gnis-fnpsp7.html>

« Pourquoi les variétés commercialisées par KOKOPELLI n'étaient-elles donc pas inscrites au Catalogue Officiel ? En vérité, ce catalogue, qui fait la part belle aux variétés technologiques, posent des conditions à son accès qui le rendent incompatible avec les caractéristiques même des variétés vendues par l'association, librement reproductibles, mais également non homogènes – puisque les fruits, sur un même plant, ne sont pas exactement identiques les uns aux autres – et capables d'adaptation et d'évolution en fonction des terroirs où elles seront plantées. Au surplus, les tarifs d'inscription au Catalogue sont prohibitifs (500 euros en moyenne pour chaque variété, sans compter les droits annuels à payer pour les différents types d'examens obligatoires). En définitive, ce catalogue, initialement facultatif et ouvert à toutes les semences, est devenu, par une dérive administrative totalitaire, le pré carré exclusif des créations variétales issues de la recherche agronomique. Le Registre créé à l'origine pour protéger ces créations variétales n'ayant rencontré aucun succès, l'administration a accepté de faire droit aux revendications des semenciers professionnels et des instituts de recherche publics en organisant, avec le Catalogue et ses conditions d'inscription, le monopole de la semence hybride - qui présentait l'immense avantage, du point de vue commercial, de n'être pas reproductible et d'impliquer l'utilisation massive d'intrants chimiques. Au-delà de la désobéissance civile, ce sont donc bien les conditions d'inscription au Catalogue Officiel, faites pour des types précis de semences uniquement, qui rendent impossible l'inscription des semences de KOKOPELLI au Catalogue. Sont-elles pour autant inintéressantes sur le plan agricole, commercial, ou nutritionnel? Pas du tout, car leurs utilisateurs les plébiscitent, pour leur diversité de formes et de couleurs, leurs qualités gustatives, leurs richesses nutritionnelles, leur résistance aux maladies, leur résilience et leur productivité.

La protection des consommateurs exige-t-elle alors que cette collection de variétés soit interdite à la vente ? Encore moins, dans un contexte d'érosion généralisée de nos ressources phytogénétiques, et alors que les variétés anciennes présentent de véritables atouts pour faire face aux changements climatiques. De plus, il faut préciser que les conditions d'inscription au Catalogue n'ont rien à voir avec les exigences strictement sanitaires auxquelles les semences doivent satisfaire.

En réalité, il convient ici de faire le constat de l'inadaptation de la réglementation à la diversité des modes d'activité agricole. Cependant, soyons lucides, cette situation résulte d'un processus d'inadaptation volontaire, largement motivé par les ambitions monopolistiques d'un secteur professionnel sur le marché tout entier, ainsi que par une volonté politique d'industrialisation et de mécanisation de la production agricole.

Malheureusement, pendant la seconde moitié du siècle dernier, la France a réussi à imposer cette réglementation aussi bien au niveau international qu'en Europe, de sorte que ce totalitarisme, extrêmement pénalisant sur le plan de la biodiversité, est à l'œuvre dans tous les pays de l'Union et ailleurs. Précisons enfin que, si la France a créé un catalogue consacré aux "variétés amateurs" - lequel est présenté par nos institutions comme une panacée -, celui-ci ne règle nullement le problème puisque les conditions posées à son inscription sont les mêmes que pour le catalogue général et les tarifs d'inscription en sont restés rédhitoires (250,49€ pour chaque variété, en 2008). Il est de plus fort inopportunément destiné aux seuls jardiniers non professionnels. »

Pour plus d'infos voir le site : <http://www.kokopelli.asso.fr/>

Membres du collectif à contacter :

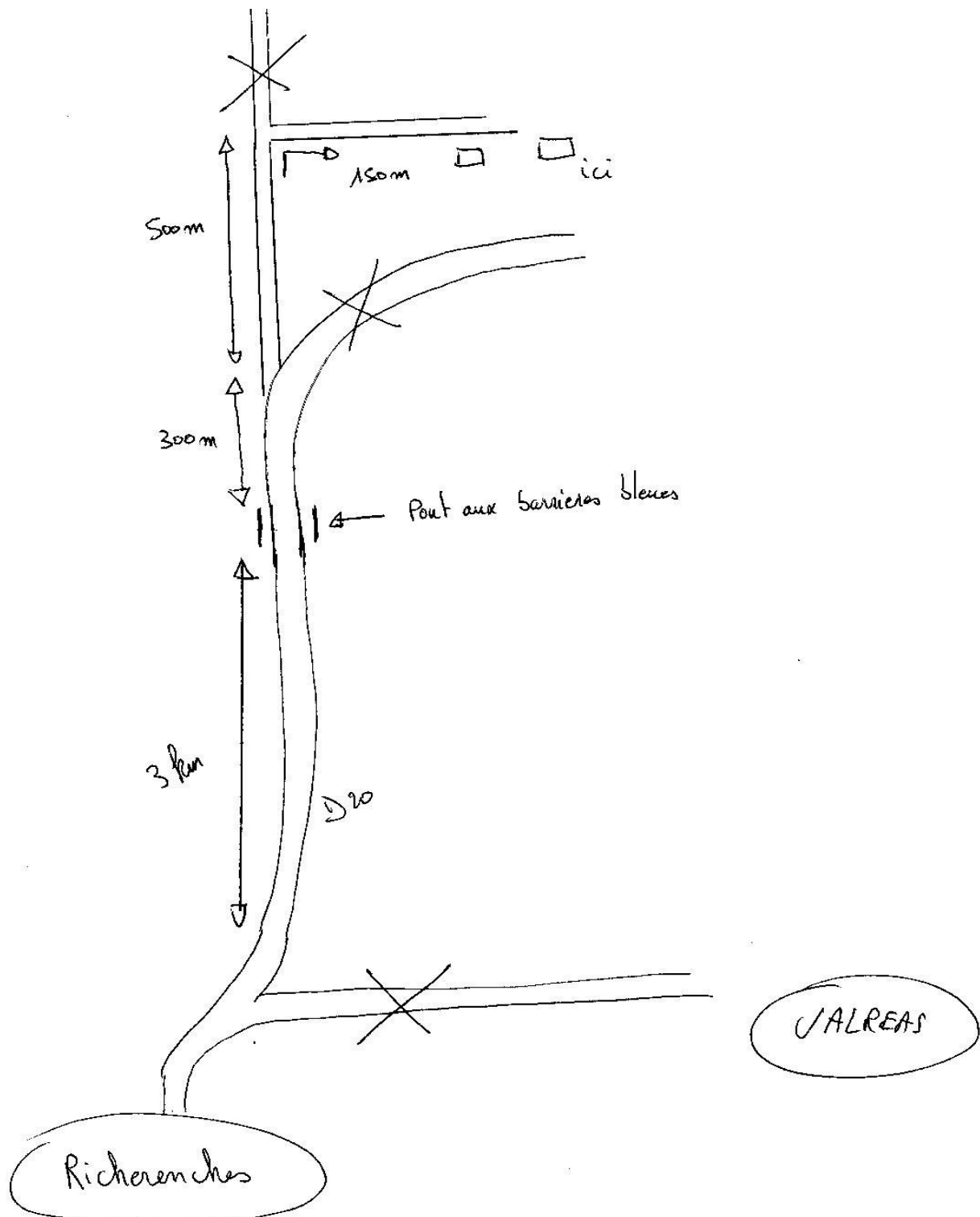
HAOUY-FOULON Marie-Claude 0490 417767
(commandes et distributions)
SOUTY-ROUXEL Denis coordinateur 0490 651869
Isabelle (distributions mardi – responsable légumes secs)

CROCHOT Maryline 0682 158148 (responsable fromages)
MEIERHANS Paul trésorier 0632 402477
Sylvia secrétaire (distributions vendredi) 0490 288167
BARBERA Dominique 0490 652670 (responsable Feuilles de Chou)

PLAN POUR ALLER A LA FERME « L'AUBIER » LE 7 MAI 2011
LE COLOMBIER 84600 GRILLON

- **Rendez-vous à la ferme pour la visite** des cultures et de l'élevage **à partir de 9H.**
- Pour ceux qui le souhaitent, **rendez-vous sur le parking de la cathédrale de Vaison, pour co-voiturage vers 8H10 (départ 8H20 dernier délai).**
- Cette visite sera suivie d'un **pique-nique tiré du sac, à la ferme, vers 12H30.**
- Merci de **vous inscrire pour le pique-nique aux distributions de mardi et vendredi prochains**, pour que Claude et Noël puissent prévoir un nombre suffisant de chaises et de tables sous les chênes.
- Et pour ceux qui pensent qu'« **Etre en AMAP est un acte civique** », comme le dit souvent Paul Meierhans, et que le **débat** peut être un moteur pour **faire évoluer notre société**, nous pourrons **prendre un temps pour discuter** des sujets abordés dans cette Feuille de Chou : « **libre-circulation des semences, motion, engagement militant, société civile et désobéissance ...** », ... **après le café ...**
- Sur le lien ci-dessous, un beau film : « Small is Beautifull » qui raconte comment l'agriculture en est arrivée au stade actuel : pollution de la terre et de l'eau, confiscation des semences ... et comment des hommes (dont un paysan-jardinier de Kokopelli) et des femmes, essaient de revenir vers une agriculture, locale, bio, ... humaine !

http://www.bluman.name/Des_Videos_Remarquables.php?NumVideo=2610#NAVIGATION



Première ferme à droite à 100 m

Puis Première route goudronnée à droite

Faire 500 m tout droit



Faire attention, c'est dangereux.

Pour cela il faut couper le virage.

Dans ce grand virage à droite prendre l'itinéraire cyclable

Faire encore 300 m, vous arrivez dans un grand virage à droite



Passer sur un petit pont aux barrières bleues



Faire 3 km sur le D 20



Direction Grillon D 20



RICHERENCHES



VISAN



VAISON LA ROMAINE